



MOT DES ELUS CONCERNANT LA NOUVELLE TARIFICATION POUR LA PÉRIODE SEPTEMBRE 2025 / AOÛT 2026 POUR LES SERVICES ENFANCE/JEUNESSE

A partir de la rentrée prochaine, la ville de Carantec fait évoluer son système de tarification, afin de le rendre plus juste et mieux adapté aux besoins des familles, pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et de loisirs.

Cette nouvelle tarification, souhaitée par l'équipe municipale, permettra de calculer le montant de la participation familiale en fonction du quotient familial (QF). Pour les revenus modestes et moyens, cette évolution permettra d'alléger le poids des dépenses et favorisera l'accessibilité de tous aux services et activités.*

Ainsi, la tarification établit actuellement sur 3 tranches de quotient familial passera sur un découpage tel que suit :

Tranche	Quotient Familial (QF)	% appliqué
Tranche 1	$QF \leq 700$	30%
Tranche 2	$701 < QF \leq 900$	50%
Tranche 3	$901 < QF \leq 1100$	60%
Tranche 4	$1101 < QF \leq 1300$	70%
Tranche 5	$1301 < QF \leq 1500$	90%
Tranche 6	$1501 < QF \leq 1900$	100%
Tranche 7	$QF > 1901$ / non communiqué /	110%

**Les familles contribuent à hauteur de 33% du cout global de fonctionnement des services enfance et jeunesse. La collectivité et la CAF prennent respectivement en charge 40% et 27%. Source : Ville de Carantec – Budget 2024*